

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU**

## **10 MARS 2022**

**L'an deux mil vingt deux, le dix du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de Monsieur SABY François Régis, Maire.**

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 09

Absents : 06

Pouvoir : 03

**Date de convocation :** 12/01/2022

**Date d'affichage :** 12/01/2022

**Présents :** François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Jean Paul BARRALON, Anne-Marie CHOMARAT, Brice AULAGNON, Sonia SOUVIGNET, Céline MASSARDIER, Sophie VALLA,

**Procurations :** Marie-Jo MONTEIL, Chantal SMAJDOR, Jean Paul GIBERT

**Absent(s):** Denis BARRALON, Franck BARALON, André SAGNOL,

**Le secrétariat a été assuré par :** Lucien MOUNIER

---

**POUR : 08 CONTRE : 03 ABSTENTIONS : 01**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Lancement de l'appel d'offres « Démolition des trois maisons du carrefour »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour la démolition des trois maisons du carrefour.

---

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Lancement de l'appel d'offres « Etude du Centre Bourg »**

Suite à la délibération du 27 janvier 2022 autorisant le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la préfecture pour la DETR 2022 concernant l'étude Centre Bourg dans le cadre du programme Petites villes de Demain, il a été décidé de lancer la consultation pour cette étude.

---

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention OGEC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire la convention avec l'OGEC et de verser une participation de 905 € par enfant.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec l'OGEC et la Directrice de l'école privée. La participation sera donc de 905 €X80 élèves soit un total de 72 400 €.

---

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Mutualisation de la collecte de redevance d'occupation du Domaine Public**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place, au bénéfice des communes et EPCI-FP membres du Syndicat, d'un service mutualisé de collecte, de gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques ;
- AUTORISE le Maire à solliciter le Syndicat aux fins d'adhérer au service de collecte, de gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques;
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions, signer tous les documents nécessaires à la bonne organisation et au parfait fonctionnement du service de collecte, de gestion et de contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques ;
- CHARGE le Maire d'assurer l'exécution de la présente délibération selon les conditions qu'elle renferme.

---

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Eclairage public rue de l'Eyre**

Nous avons reçu du Syndicat d'électrification un devis pour les travaux de renforcement et de restructuration des réseaux d'éclairage public de la rue de l'Eyre (pour un montant de 5 796.77 € à charge de la commune) ainsi que la dissimulation du réseau téléphonique (pour un montant de 1113.32 € à charge de la commune).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Mr le Maire,
  - De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
  - De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 1 113.32 € et 5 796.77 € et d'autoriser Mr le Maire à verser ces sommes dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Ces participations seront revues en fonction de décompte définitif,
  - D'inscrire à cet effet les somme de 1 132.32 € et 5 796.77 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
-

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Vente à MR DUC de l'accès à ces parcelles AT 31 et 32**

Le Conseil Municipal décide de céder à Mr DUC une partie de 40 m<sup>2</sup> correspondant à l'accès à ses parcelles pour l'euro symbolique.

Mr DUC prendra en charge les frais d'acte administratif et de bornage.

---

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**OBJET DE LA DELIBERATION : BUREAU DE TABAC**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Autorise Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce de bimbeloterie, articles de fumeurs, jeux, presse sis et exploité à MONTFAUCON-EN-VELAY (43290), 41 rue Centrale, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac, pour : Agréer la cession et accepter le CESSIONNAIRE comme successeur du CEDANT,

Dispenser expressément le CEDANT de demeurer solidaire du CESSIONNAIRE pour le paiement des loyers et de l'exécution des conditions du bail. »

---

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h40.

**Le secrétaire de séance**

Lucien MOUNIER  


**Le Maire**

